



Lamotte-Beuvron

Affiché le 03/02/2020  
Le Maire,

# CONSEIL MUNICIPAL du 27 JANVIER 2020

## Compte-rendu succinct

L'an deux mille vingt, le 27 du mois de janvier, à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Lamotte-Beuvron s'est réuni en mairie, sur la convocation en date du vingt-et-un janvier deux mille vingt, de Monsieur Pascal BIOULAC, Maire.

### **Sont présents :**

Monsieur Pascal BIOULAC, Maire,  
M<sup>mes</sup> et MM. BEAUFRÈRE, BOURDIN, BUZON, CARNOY, CORRET, COUTANT, DESAINSTLOUP, DUFRAINE, DUPONT, ELIET, FLEURY, HELIE, ROUX, RYCHTER, SENÉ, TARQUIS, VENTEJOU, VUILLEMEY.

### **Sont absents excusés :**

M<sup>me</sup> Laurence LEDUC

Donne procuration à

M. Pascal BIOULAC

M<sup>me</sup> Ludivine TINERT

Donne procuration à

M. Stéphane DUFRAINE

### **Sont absents :**

MM. Fabrice GUILLIER (excusé), Laurent LEGUAY.

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Monsieur Philippe FLEURY

**Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :**

**Toutes les délibérations à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité.**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DÉCEMBRE 2019**

### **2020-01-01 : REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019 AU BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil municipal :

- arrête les résultats provisoires du budget principal, après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser,
- reprend par anticipation les résultats 2019, et procède à leur affectation comme suit :
  - 667 472,85 € en dépenses d'investissement (compte 001 – déficit reporté)
  - 829 508,87 € en recettes d'investissement (compte 1068)
  - 221 264,51 € en recettes de fonctionnement (compte 002 – résultat reporté)

## **2020-01-02 : REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019 AU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal :

- arrête les résultats provisoires du budget annexe assainissement, après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser,
- reprend, par anticipation, les résultats 2019 et procède à leur affectation comme suit :
  - 187 554,73 € en dépenses d'investissement (compte 001 – déficit reporté)
  - 243 135,27 € en recettes d'investissement (compte 1068),
  - 210 201,07 € en recettes de fonctionnement (compte 002 – excédent reporté)

## **2020-01-03 : REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019 AU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE**

Le Conseil municipal :

- arrête les résultats provisoires du budget annexe de l'eau potable, après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser,
- reprend, par anticipation, les résultats 2019 et procède à leur affectation comme suit :
  - 310 347,92 € en dépenses d'investissement (compte 001 – déficit reporté)
  - 543 047,41 € en recettes d'investissement (compte 1068),
  - 308 589,27 € en recettes de fonctionnement (compte 002 – excédent reporté)

## **2020-01-04 : REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019 AU BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE**

Le Conseil municipal :

- arrête les résultats provisoires du budget annexe de la gendarmerie, après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser,
- reprend, par anticipation, les résultats 2019 et procède à leur affectation comme suit :
  - 20 713,33 € en dépenses de fonctionnement (compte 002 – déficit reporté).
  - 944 031,98 € en dépenses d'investissement (compte 001 – déficit reporté).

## **2020-01-05 : REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019 AU BUDGET ANNEXE DU CINÉMA**

Le Conseil municipal :

- arrête les résultats provisoires du budget annexe du cinéma, après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser,
- reprend, par anticipation, les résultats 2019 et procède à leur affectation comme suit :
  - 472,19 € en dépenses d'investissement (compte 001 – déficit reporté)

## **2020-01-06 : REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019 AU BUDGET ANNEXE « PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ »**

Le Conseil municipal :

- arrête les résultats provisoires du budget annexe « production d'électricité », après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser,
- reprend, par anticipation, les résultats 2019 et procède à leur affectation comme suit :
  - 3 567,46 € en recettes de fonctionnement (compte 002 – excédent reporté)
  - 7 272 € en dépenses d'investissement (compte 001 – déficit reporté)
  - 7 272 € en recettes d'investissement (compte 1068)

## **2020-01-07 : MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DE LA STRUCTURE PETITE ENFANCE**

Le Conseil municipal :

- ajuste et approuve le montant de l'autorisation de programme et les crédits de paiement comme suit :

- L'autorisation de programme :

| <b>N° opération/année</b> | <b>Libellé</b>                              | <b>Total AP avant BP</b> | <b>Ajustement BP 2020</b> |
|---------------------------|---|--------------------------|---------------------------|
| Opération 328 / 2019      | Construction de la structure petite enfance | 500 000 €                | + 292 000 €               |

- Les crédits de paiement :

| <b>Investissement</b> | <b>Dépenses</b> |                |
|-----------------------|-----------------|----------------|
|                       | <b>BP N-1</b>   | <b>BP 2020</b> |
|                       | 30 000 €        | 300 000 €      |

## **2020-01-08 : MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME : TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA PRODUCTION D'EAU POTABLE**

Le Conseil municipal :

- ajuste et approuve le montant de l'autorisation de programme et les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

- L'autorisation de programme :

| <b>N° opération/année</b> | <b>Libellé</b>   | <b>Total AP avant BP</b> | <b>Ajustement BP 2020</b> |
|---------------------------|--|--------------------------|---------------------------|
| Opération 103 / 2018      | Travaux de sécurisation de la production d'eau potable | 2 240 000 €              | + 80 400 €                |

- Les crédits de paiement :

| <b>Investissement</b> | <b>Dépenses</b> |                |
|-----------------------|-----------------|----------------|
|                       | <b>BP N-1</b>   | <b>BP 2020</b> |
|                       | 2 000 000 €     | 320 400 €      |

## **2020-01-09 : TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2020**

Les taux de fiscalité directe sont maintenus pour 2020.

## **2020-01-10 : ABROGATION DE LA CONTRIBUTION LOCALE FERROVIAIRE**

Les travaux d'aménagement des espaces publics de la gare étant terminés, la contribution locale ferroviaire est abrogée au 1<sup>er</sup> février 2020.

## **2020-01-11 À 16 : BUDGETS PRIMITIFS PRINCIPAL ET ANNEXES 2020**

Les différents chapitres en recettes et dépenses de fonctionnement ainsi que les chapitres ou opérations en dépenses et recettes d'investissement sont adoptés.

## **2020-01-17 : SUBVENTIONS MUNICIPALES 2020**

Messieurs Jean-Christophe DUPONT et Claude BOURDIN, Conseillers délégués, Président de l'ASL Tennis et de l'ASL Judo, ne prennent pas part au vote.

L'attribution de subventions aux associations est approuvée.

## **2020-01-18 : CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS**

La convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis est approuvée.

## **2020-01-19 : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

La suppression des postes vacants suite aux avancements de grade intervenus en 2019 ainsi que la mise à jour du tableau des effectifs sont approuvés.

## **2020-01-20 : TEMPS DE TRAVAIL DU PROJECTIONNISTE CINÉMA**

Après deux ans de fonctionnement, le nombre de séances organisées chaque semaine a augmenté ainsi que la charge de travail du projectionniste.

La modification de son temps de travail à temps plein, sur une base annualisée de 1 607 heures, est approuvée.

## **2020-01-21 : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE SÉCURITÉ**

Le règlement intérieur de sécurité est un document par lequel la collectivité détermine les conditions d'exécution du travail. Il régit les obligations des agents en matière d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail. Sa mise en place est approuvée.

## **2020-01-22 : ADOPTION DU LIVRET D'ACCUEIL ET DE SÉCURITÉ**

Le livret d'accueil-sécurité apporte des informations sur les conduites à tenir et les risques potentiels rencontrés au quotidien au niveau professionnel, ainsi que des conseils pour préserver la santé et la sécurité des agents. Sa mise en place est approuvée.

## **2020-01-23 : ORGANISATION, GRILLE TARIFAIRE ET MODALITÉS D'INSCRIPTION POUR LES SÉJOURS JEUNESSE 2020**

### **2020-01-24 : CLASSE DÉCOUVERTE 2020 – NEUVY SUR BARANGEON**

### **2020-01-25 : CLASSE VERTE AU CENTRE DE CROCO (CREUSE)**

### **2020-01-26 : INDEMNITÉS DES ENSEIGNANTS ACCOMPAGNATEURS**

Les grilles tarifaires proposées, les modalités d'inscriptions pour les séjours jeunesse, les classe verte et de découverte, ainsi que le versement d'une indemnité journalière de 27,91 € aux enseignants accompagnateurs sont adoptés.

## **2020-01-27 : CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT AVEC LE SESSAD**

Il est approuvé la signature de la convention avec le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) afin de faciliter l'inclusion des enfants présentant des troubles autistiques dans le centre de loisirs et/ou accueil jeunes de la commune.

## **2020-01-28 : CONVENTION AVEC L'ITEP DE CERÇAY**

Il est approuvé la signature de la convention avec l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) de Cerçay, afin de permettre aux jeunes de l'ITEP de vivre des temps avec d'autres enfants en milieu « ordinaire ».

## **2020-01-29 : RECONDUCTION DU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

Le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ), contrat d'objectifs et de cofinancement sur 4 ans entre la Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher (CAF) et la Ville, est reconduit. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des enfants de moins de 17 ans.

## **2020-01-30 : CRÉATION ET ADHÉSION AU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) DE SOLOGNE**

Le PETR de Sologne est un outil de coopération entre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui permet d'œuvrer au développement stratégique et harmonieux du territoire et de chercher à concilier soutien aux collectivités et aux activités (industrielles, artisanales, commerciales, agricoles, touristiques, de services et de loisirs...), ingénierie de projet et respect de l'environnement naturel et social.

Il est approuvé la création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Sologne sur le périmètre des Communautés de communes Cœur de Sologne, Sologne des Etangs et Portes de Sologne, et l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Sologne au PETR.

## **2020-01-31 : MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

La commune doit modifier le zonage des parcelles de 2AUi à 1AUi2, dans la continuité de la zone artisanale, pour permettre à une entreprise de s'étendre et de créer une vingtaine d'emplois.

La procédure de droit commune nécessaire à la modification du PLU est validée.

## **COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE** **DÉCISIONS DU MAIRE**

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par les délibérations n° 2014/03/02 du 10 avril 2014, n° 2014/07/22 du 28 novembre 2014 et n° 2015/06/14 du 14 décembre 2015.

### **1) Décisions du Maire**

- **Décision n°2019-42 du 25 novembre 2019** : il a été signé l'avenant n°2 au lot n°5 (habillage du mur) du marché de travaux pour la construction de la gendarmerie, avec la société ISOLBA 41 (Saint Ouen-41), pour un montant de **14 235,25 € HT**
- **Décision n°2019-43 du 27 novembre** : dans le cadre du marché de travaux pour la construction de la gendarmerie, les avenants suivants ont été signés :
  - ✓ Avenant n°1 au lot n°2 (gros œuvre) : avec la société MV Bâtiment (Ascoux-45) pour un montant de **16 709,80 € HT**,
  - ✓ Avenant n°4 au lot n°3 (charpente bois) : avec la société RAPAUD-DOSQUE (Salbris-41), pour un montant de **1 117,20 € HT**,
  - ✓ Avenant n°3 au lot n°13 (électricité) : avec la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES (Blois-41), pour un montant de **4 815,45 € HT**,
  - ✓ Avenant n°3 au lot n°14 (chauffage ventilation), avec la société CIS ENERGIE (Ingré-45), pour un montant de **10 139,20 € HT**.
- **Décision n°2019-44 du 02 décembre** : il a été signé l'avenant n°1 au lot n°3 (espaces verts) du marché de travaux pour l'aménagement des espaces publics de la gare, avec l'entreprise MONROSEAU (Chailles-41), pour un montant de **3 840,75 € HT**.

- **Décision n°2019-45 du 03 décembre** : il a été signé l'avenant n°1 au marché public de performance énergétique relatif à la conception, la réalisation, la rénovation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public, avec CITEOS (Salbris-41) et IN'ENERGIES (Tours-37), pour un montant de **19 142,70 € HT**.
- **Décision n°2019-46 du 05 décembre** : il a été signé les avenants n°1 et 2 au lot n°10 (huisseries) du marché de travaux pour la construction de la gendarmerie, avec la société RIDORET 41 (La Rochelle-17), pour un montant de **6 219 € HT**.
- **Décision n°2019-47 du 11 décembre** : il a été sollicité auprès du Centre National du Cinéma, au titre du soutien financier automatique, une subvention maximale de **16 915 €** représentant un taux de 90 % d'une dépense prévisionnelle de 18 795 € HT, pour l'installation d'une climatisation au cinéma le Méliès.
- **Arrêté n°2019-380 du 12 décembre** : il a été procédé au virement de crédit de l'article « dépenses imprévues » dans la section d'investissement du budget principal 2019 à l'article 64131 (rémunérations) pour un montant de **36 000 €**.
- **Décision n°2019-48 du 12 décembre** : il a été signé l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de rénovation du gymnase Emile Morin, avec le cabinet MOLABE, pour un montant prévisionnel de **749,50 € HT**.
- **Arrêté n°2019-389 du 31 décembre** : il a été procédé aux virements de crédit dans le budget principal 2019 de l'article « dépenses imprévues » :
  - ✓ dans la section de fonctionnement à l'article 6478 (charges sociales diverses) pour un montant de **5 100 €**,
  - ✓ dans la section d'investissement aux articles 10226 (taxe d'aménagement) pour **570 €** et 2313 (opération 313) pour **10 900 €**.
- **Arrêté n°2019-390 du 31 décembre** : il a été procédé au virement de crédit de l'article « dépenses imprévues » dans la section d'investissement du budget principal 2019 à l'article 1641 (remboursement des emprunts) pour un montant de **2 100 €**.
- **Décision n°2020-01 du 16 janvier** : il a été sollicité auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2020, une subvention de **302 500 €**, représentant un taux de 50 % d'une dépense prévisionnelle de 605 000 € HT, pour les travaux de construction de la structure multi-accueil de la petite enfance.
- **Décision n°2020-02 du 16 janvier** : il a été sollicité auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2020, une subvention de **62 388 €**, représentant un taux de 50 % d'une dépense prévisionnelle de 124 775 € HT, pour les travaux de rénovation du sol sportif et la ventilation du gymnase Emile Morin.
- **Décision n°2020-03 du 16 janvier** : il a été sollicité auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2020, une subvention de **7 434 €**, représentant un taux de 50 % d'une dépense prévisionnelle de 14 867 € HT, pour les travaux de réfection des sols de 4 salles de classe de l'école primaire Charles Péguy.
- **Décision n°2020-04 du 16 janvier** : il a été sollicité auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2020, une subvention de **20 822 €**, représentant un taux de 50 % d'une dépense prévisionnelle de 41 644 € HT, pour les travaux de remplacement de la chaudière et des menuiseries du bâtiment sportif au stade des Bruyères.
- **Décision n°2020-05 du 16 janvier** : il a été sollicité auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2020, une subvention de **13 748 €**, représentant un taux de 50 % d'une dépense prévisionnelle de 27 296 € HT, pour les travaux d'installation d'un éclairage de sécurité sur la voie piétonne rue du Souvenir Français.

## 2) Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Lors de la vente d'un bien sur la commune, le notaire consulte la commune pour lui permettre d'acquérir le bien en priorité sur l'acquéreur initial.

Après examen des déclarations, Monsieur le Maire a renoncé au droit de préemption sur les aliénations suivantes :

| n° DIA      | DATE       | N°       | rue  | usage                            | Section        | Parcelle                  | superficie m <sup>2</sup> |
|-------------|------------|----------|--|----------------------------------|----------------|---------------------------|---------------------------|
| 84          | 29/11/2019 | 18       | rue des Saules   | Bâti                             | BC             | 105                       | 754                       |
| <b>2020</b> |            |          |  |                                  |                |                           |                           |
| 01          | 07/01      | 12       | Impasse de l'Egalité   | Bâti                             | AH             | 266                       | 630                       |
| 02          | 13/01      | 17       | Avenue d'Orléans   | Bâti                             | AH             | 351-411                   | 589                       |
| 03          | 13/01      |          | Rue Ernest Gaugiran  | Terrain nu                       | AL             | 344                       | 406                       |
| 04          | 15/01      | 21       | Rue des Genêts   | Bâti                             | AI             | 104-642-643               | 910                       |
| 05          | 20/01      | 20 et 22 | Avenue de la République<br>La Saulnerie Ouest<br>Le Bourg Neuf | Bâti<br>Terrain nu<br>Terrain nu | AK<br>AV<br>AH | 188-189<br>67-68-69<br>53 | 1225<br>4865<br>4322      |
| 06          | 20/01      | 9        | Rue de Varenne   | Bâti                             | AK             | 916                       | 147                       |
| 07          | 21/01      | 36       | Avenue de l'Hôtel de Ville                                     | Bâti                             | AK             | 276                       | 170                       |
| 08          | 22/01      | lot 16   | La Saulnerie extension B                                       | Terrain nu                       | AW             | 169                       | 617                       |

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21H13.

\*\*\*\*\*

Pour extrait conforme à la séance du Conseil municipal du 27/01/2020.